



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 3 août 2021, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

**2021-08-CMD269      MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE  
CONJUGALE**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugales;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu de proclamer la Municipalité de Délage alliée contre la violence conjugale.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

Copie certifiée conforme au  
Livre des procès-verbaux

Anne Courville  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Donné à Délage ce 5<sup>ème</sup> jour de mois août 2021

*Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la Municipalité de Délage à une prochaine séance et à sa signature par le maire et la directrice générale.*